

Madame, Monsieur, Cher Copropriétaire,

Dans le cadre de l'envoi de vos convocations et procès-verbaux d'assemblée générale annuelle, nous vous proposons de recevoir vos documents recommandés par mail grâce à :

L'AVIS ÉLECTRONIQUE

Pratique, écologique, conforme à la loi et à moindre coût.

Encore plus simple que la Lettre Recommandée Électronique, l'"Avis Électronique" vous permet de recevoir de manière sécurisée, vos convocations d'AG et vos procès-verbaux de manière 100% numérique.

Il suffit de retourner à votre syndic votre accord écrit.
Vous recevrez ensuite vos documents recommandés de votre copropriété directement sur votre boîte mail

Comment réceptionner un Avis Électronique ?

1. Ouvrez l'email d'avis de passage que vous avez reçu
2. Cliquez sur le lien hypertexte
3. Consultez votre Avis Électronique



ACCORD DU COPROPRIETAIRE POUR RECEVOIR LES NOTIFICATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Conformément à l'article 42-1 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles, je soussignéCOPROPRIÉTAIRE RÉSIDENCE :
.....
à autorise le **Cabinet de la Comtesse** à m'adresser toutes notifications de convocation aux assemblées générales de copropriétés et tout procès-verbal par courrier recommandé avec accusé de réception électronique (Format Avis Electronique)

à l'adresse mail suivante :@.....

Date et signature :